

Procuration
à l'Assemblée Générale ordinaire de l'UWA du 9 juin 2022

Uniquement pour les membres effectifs

A transmettre au Président 2 jours ouvrables avant la tenue de la réunion (cf. article 17 des statuts),
soit pour le 7 juin 2022 à minuit au plus tard, par mail à l'adresse : adir@uwa.be.

Je soussigné(e).....,

membre effectif de l'ASBL Union Wallonne des Architectes donne, par la présente, procuration à :

.....,

membre effectif de la dite ASBL, pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union
Wallonne des Architectes du jeudi 9 juin 2022 à 16h00.

Attention: un membre effectif ne peut être porteur de plus de 10 procurations.

Fait à,le

Signature
(précédée de la mention « Certifié sincère et véritable »)